

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Arrêté 011/2022 - registre 6
Arrêté municipal portant dérogation temporaire de tonnage pour la circulation de véhicule
sur la voie communale Rue des Iris

Le Maire de la Commune de Saint Fortunat sur Eyrieux,
Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite en date du 23 février 2022 pour l'Entreprise Groupe DUCLAUX, 13 rue du 11 Novembre 1918, 26760 BEAUMONT LES VALENCE, représenté par M. Grégory HENARD pour les travaux de la maison de Mr et Mme DUMOUSSEAU au 70 Rue des Iris 07360 ST FORTUNAT SUR EYRIEUX,
Considérant que les voies communales sont limitées à 10 tonnes,
Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

ARRETE

Article 1

Par dérogation l'Entreprise Groupe DUCLAUX, 13 rue du 11 Novembre 1918, 26760 BEAUMONT LES VALENCE, représenté par M. Grégory HENARD pour les travaux de la maison de Mr et Mme DUMOUSSEAU au 70 Rue des Iris 07360 ST FORTUNAT SUR EYRIEUX,

Le véhicule n'excèdera pas 19 tonnes de poids total en charge, l'encombrement minimal sera recherché dans le choix du véhicule.

Article 2

Cette autorisation est valable seulement la journée du lundi 28 février 2022 de 7 h à 17 h.

Elle deviendrait caduque si les précipitations devaient être telles qu'elles fragilisent la voie et ses accotements ou que des dégâts soient constatés suite aux différents passages.

En cas de détérioration les frais de remise en état seront à la charge du demandeur.

Article 3

Le stationnement sera interdit dans la zone du chantier.

Limitation de vitesse à 20 km/h aux abords du chantier et de l'Ecole maternelle.

Article 4

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera adressée aux demandeurs, au SDIS et à la Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 24 février 2022

L'Adjoint aux Travaux
Fabien CHIARUCCI

